

TERMES ET CONDITIONS

LIGUE ESTIVALE DE VOLLEYBALL DE
PLAGE SAISON 2025



Table des matières

Termes et conditions – Saison 2025	2
1. Conditions de participation	2
2. Communications	2
3. Composition des équipes mixtes 4vs4	2
4. Frais d'inscription	3
5. Prévisions météo et annulation des matchs	3
6. Participation, Civisme et Sécurité	4
7. Reconnaissance des risques	4
8. Responsabilité des capitaines	5
9. Conséquences	5

Termes et conditions – Saison 2025

(le genre masculin est utilisé pour alléger le texte)

1. Conditions de participation

- 1.1. En s'inscrivant à la ligue, tous les joueurs confirment avoir pris connaissance des termes et conditions ici présentes et des règles de jeu et s'engagent à les respecter en tout point tout au long de la saison régulière et des finales. Les termes et conditions et les règles de jeu sont publiés sur le site Web de la ligue et sont envoyés à toutes les équipes en début de chaque saison. Pour le bon fonctionnement de la ligue, les administrateurs se réservent le droit de modifier les règles de jeu de temps à autre sans préavis.
- 1.2. Une fois l'inscription acceptée par les administrateurs ligue, tous les joueurs doivent s'inscrire sur la plateforme Spordle pour payer leur affiliation à Volleyball Québec et le coût d'inscription à la ligue. L'affiliation procure une assurance en cas d'accident et de litige avec un autre joueur ou la ligue. Ils doivent aussi se créer un profil sur MyTeam.Click afin que les capitaines puissent inscrire l'équipe sur cette plateforme avant le début de la saison.

2. Communications

Les administrateurs de la ligue peuvent communiquer avec les équipes par courriel, groupe Messenger, page Facebook et/ou par téléphone. Les capitaines d'équipe sont responsables de fournir toutes leurs coordonnées aux administrateurs de la ligue pour faciliter les communications. Les capitaines sont aussi responsables de relayer l'information à leurs joueurs et membres. Il est de la responsabilité de chaque équipe de consulter fréquemment les messages et les publications de la ligue. Les administrateurs de la ligue n'accepteront aucune excuse des équipes pour non-réception ou non-lecture des messages transmis et publiés.

3. Composition des équipes mixtes 4vs4

- 3.1. Pour la saison 2025, la ligue de volleyball Haute-Gaspésie est une ligue mixte 4 contre 4. Les équipes sont composées de 4 à 6 joueurs de 12 ans et plus.
- 3.2. Catégorie Compétitive : Joueurs et joueuses maîtrisant 50 à 100% des techniques de base* et ayant une bonne expérience du volleyball puisqu'ils y jouent régulièrement. Capables de participer à des systèmes de jeu variés et complexes avec une lecture du jeu efficace. Les déplacements sont précis et le contact avec le ballon est bien maîtrisé. Les joueurs font preuve de constance dans le placement du ballon et sont à l'aise dans des situations de jeu rapides et stratégiques.

- 3.3. Catégorie Récréative : Joueurs et joueuses maîtrisant jusqu'à 50% des techniques de base* et en phase de développement. Joueurs occasionnels ou débutants, en progression dans la précision des gestes et la lecture du jeu. Les déplacements sont instinctifs, avec une mobilité et une réactivité en amélioration. Cette catégorie offre une belle opportunité d'apprentissage et de plaisir en situation de jeu.
- 3.4. *Techniques de base : service, réception, passe, attaque, contre
- 3.5. Un même joueur ne peut être inscrit dans plus d'une équipe.
- 3.6. ⚠ Il y a une possibilité que votre équipe soit changée de catégorie avant la saison ou à la suite de la 1ère semaine de celle-ci, selon le nombre d'équipes inscrites et l'évaluation du calibre de chacune.

4. Frais d'inscription

- 4.1. Une fois votre inscription confirmée pour la saison par les administrateurs de la ligue, vous devrez **dans les 10 jours** acquitter les frais d'inscription et d'affiliation via la plateforme web Spordle.
⚠ La ligue se réserve le droit de refuser une équipe si les joueurs ne paient pas dans le délai prévu.
- 4.2. Les frais d'inscription à la ligue sont de **50 \$** par joueur adulte et **40 \$** par étudiant inscrit aux études à temps plein à l'automne suivant la saison en plus du frais d'affiliation à Volleyball Québec de **11 \$**.
- 4.3. Le frais d'inscription d'un joueur remplaçant (joueur sans équipe) est de **25 \$** en plus du frais d'affiliation à Volleyball Québec de **11 \$**.
- 4.4. Un joueur peut obtenir un remboursement selon les modalités suivantes :
 - 4.4.1. 100 % moins 5\$ de frais gestion: avant la fin de la période d'inscriptions;
 - 4.4.2. 75 % : avant le premier match de la saison;
 - 4.4.3. 0 % : après le début de la saison.

5. Prévisions météo et annulation des matchs

- 5.1. En cas de pluie ou de conditions météo défavorables, les administrateurs de la ligue annonceront le report ou l'annulation des matchs une (1) à l'avance.
- 5.2. Les matchs pourraient être reportés au mercredi suivant ou plus tard dans la saison.

- 5.3. Les administrateurs de la ligue se réservent le droit d'annuler des matchs dans l'impossibilité de les reportés.

6. Participation, Civisme et Sécurité

- 6.1. La bienveillance, la courtoisie, le respect, la politesse, l'honnêteté et l'esprit sportif représentent les valeurs de la ligue et doivent être véhiculés par tous les joueurs, supporters, entraîneurs et parents.
- 6.2. Toutes les équipes jouant les premiers matchs d'une soirée doivent aider à préparer les terrains et les équipements.
- 6.3. Toutes les équipes jouant les derniers matchs d'une soirée doivent aider à ranger le matériel.
- 6.4. Les joueurs sont responsables de jeter tous déchets dans les endroits identifiés à cette fin ou de les rapporter avec eux.
- 6.5. Aucune bouteille de verre ne sera tolérée sur le site.
- 6.6. Les joueurs doivent rapporter aux administrateurs de la ligue tous bris aux équipements ou toutes situations dangereuses pouvant nuire à la sécurité de tous.
- 6.7. Les joueurs doivent dénoncer une situation qui pourrait compromettre la santé physique et mentale d'un autre joueur de la ligue.

7. Reconnaissance des risques

- 7.1. Risques
Tous les joueurs reconnaissent que la pratique du volleyball peut entraîner des blessures de temps à autre. En aucun cas, la ligue ne pourra être tenue responsable pour toutes blessures subies sur le site des compétitions, qu'il s'agisse d'un joueur, supporter, entraîneur ou bénévole.
- 7.2. Pandémie et virus
Les joueurs, entraîneurs et autres participants reconnaissent qu'il existe un risque à la transmission de virus lors de la pratique du volleyball. Tous les joueurs doivent respecter le protocole que la ligue met en place ou qu'elle modifiera lorsque les situations l'exigeront. Les joueurs sont responsables de s'isoler et/ou prendre les mesures d'hygiène requises pour réduire

les risques de transmission des virus aux autres joueurs de la ligue. Par exemple, en cas de gastroentérite, un joueur ne peut se présenter à ses matchs moins de 48 heures depuis la fin de ses symptômes. Les joueurs doivent informer la ligue dans les plus brefs délais dans le cas où ils seraient sujets à des symptômes et/ou à une infection par un virus et la ligue recommandera les mesures à prendre.

Les administrateurs de la ligue se réservent le droit de sévir à l'encontre d'une équipe ou des équipes, si un ou des joueurs ne respectent pas le protocole mis en place. La pénalité ou les pénalités, peuvent sans être limitatives, représenter une sanction ou une expulsion.

8. Responsabilité des capitaines

8.1. Résultats des matchs

À la fin d'un match, les capitaines ou joueurs des deux équipes sont responsables d'inscrire le score final du match sur MyTeam.Click. Il est important d'inscrire les scores après chacune des parties. En cas d'omission, la ligue pourrait attribuer le pointage de 0 aux deux équipes.

8.2. Questionnements

Les capitaines sont responsables de transmettre les questions de leurs joueurs aux administrateurs de la ligue.

9. Conséquences

9.1. Si un joueur ne respecte pas les règles de civisme et d'éthique ou commet un geste physique ou verbal inapproprié, il pourrait être sanctionné après enquête.

9.2. Les administrateurs de la ligue peuvent suspendre, exclure ou appliquer toute autre sanction jugée appropriée à un joueur, une équipe, des parents ou des supporteurs pour avoir enfreint les présentes conditions et les règles de jeu.